



Comité Régional de Tir à l'Arc Provence Alpes Côte d'Azur



Guide des Formations 2018

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Sommaire

Assistant Entraîneur.....	3
Assistant Entraîneur	3
ENTRAÎNEUR 1.....	4
ENTRAÎNEUR 2.....	5
FORMATION CONTINUE.....	6
C.Q.P. « Animateur tir à l'arc ».....	7
C.Q.P. « Technicien Sportif »	8
Journées à Thème et modules complémentaires	9
FORMATION ARBITRE.....	10
ORGANISATION DES FORMATIONS	11
RENSEIGNEMENTS	12
LABELISATION.....	13



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Vous souhaitez structurer l'encadrement au sein de votre association :

- Il y a dans votre club, des adhérents motivés et souhaitant s'investir auprès des archers débutants ou confirmés
- Vous avez des cadres diplômés souhaitant réactualiser leurs connaissances afin d'être toujours plus efficace

Le Comité Régional PACA de tir à l'arc vous propose plusieurs formations en accord avec la réforme des diplômes fédéraux initiés par la FFTA :

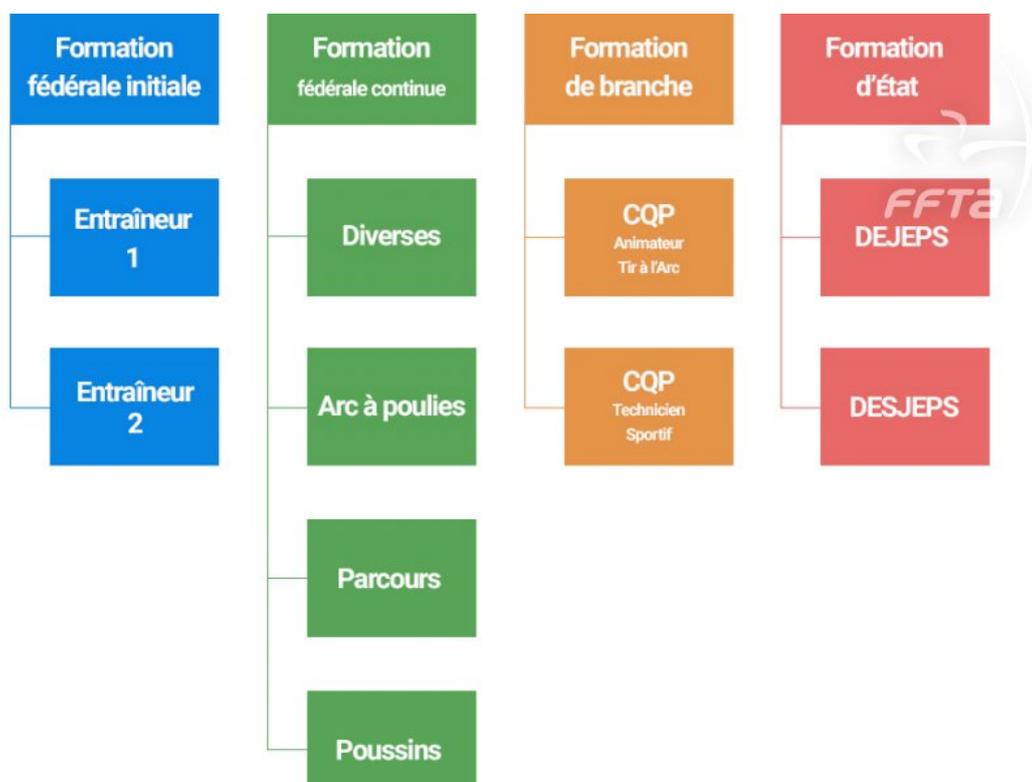
- Formation Assistant Entraîneur
 - Le diplôme d'Entraîneur 1
 - Le diplôme d'Entraîneur 2
 - La formation continue
 - Le Certificat de Qualification Professionnelle

Schéma des Formations Fédérales

Assistant Entraîneur : formation non-diplômante sur l'accompagnement et soutien à l'équipe d'encadrement.

Entraîneur 1 : l'enseignement des fondamentaux techniques aux archers en s'appuyant sur la démarche d'enseignement.

Entraîneur 2 : préparer les archers à la compétition en intégrant les différents facteurs de la performance. Pour pouvoir entrer en formation Entraîneur 2, les stagiaires doivent être titulaires de l'Entraîneur 1.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Assistant Entraîneur

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club, (BEES, DE ou DESJEPS et/ou diplômés fédéraux Entraîneur 1, Entraîneur 2). A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- Participer à l'animation de la vie du club.
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- Assiste l'entraîneur responsable de la séance

1) But :

Seconder l'équipe d'entraîneur dans son activité d'encadrement

Acquérir des connaissances et développer des compétences en vue de préparer la formation Entraîneur 1

2) Contenus :

- ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ASSISTE : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants

3) Conditions d'entrée en formation :

- Etre licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

4) Le prix de cette formation :

30€ pour les 3 journées de formation

Cette formation n'est pas sanctionnée par un examen, un certificat de participation sera délivré

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ENTRAÎNEUR 1

Au sein de l'équipe technique du club (BEES et/ou cadres fédéraux), le titulaire du diplôme d'Entraîneur 1 contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA. Il intervient auprès des archers du début de l'apprentissage jusqu'aux premières expériences compétitives.

1) Conditions d'entrée en formation et pour passer l'examen :

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

•		Classique	Poulies	'BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA - 70m	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
3D	H	/	680	510
	F		640	490



- Fournir à la ligue la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire.
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat
- Avoir 16 ans minimum à la date de l'examen
- Justifier d'une participation complète à la formation

2) Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **100 €**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ENTRAÎNEUR 2

Au sein de l'équipe technique du club (BEES et/ou cadres fédéraux) le titulaire du diplôme d'Entraîneur 2 contribue à la formation sportive des archers dans les clubs affiliés à la FFTA. . Il est amené à suivre des archers lors des compétitions organisées par d'autres clubs de la FFTA.

Il exercera les activités suivantes :

- Entraîner les archers pour les préparer à des compétitions
- Assurer le suivi des archers en compétition
- Participer au choix et à la gestion du matériel de compétition des archers
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

A) Conditions d'entrée

- Etre titulaire du diplôme d'entraîneur 1. Une expérience de terrain d'au moins 3 ans est préconisée.
- Avoir 18 ans le jour de l'examen
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national tir olympique (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivant :

FITA 2x70m	classique	Arc à poulies
Hommes	520	625
femmes	500	600

- Avoir une convention de stage

B) Objectifs

- La préparation à la compétition
- Différents facteurs de la performance
- Gestion des entraînements
- Accompagnement en compétition

C) Modalités

- 2 journées de formation théorique
- Formation pratique sur les stages du P.P.R, les candidats devront prendre part au projet sur la saison avec au minimum 2 archers et participer à l'ensemble des stages.
- Suivi en compétition : sur une compétition régionale défini au préalable selon le calendrier sportif
- Entraînement : au Pôle Espoirs de Boulouris, lors des entraînements (en semaine), un rendez-vous sera convenu selon la disponibilité de chaque candidat et des cadres responsables.



D) Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **100 €**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.
- Cette formation sera mise en place sous réserve d'un nombre de 8 candidats
- Il est vivement recommandé aux entraîneurs désireux de s'inscrire à cette formation de disposer d'expérience de mise en pratique de la démarche fédérale au sein de leur association avant de se lancer dans cette formation

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

FORMATION CONTINUE

A destination des entraîneurs diplômés (entraîneur 1 et 2) afin d'améliorer et/ou maintenir leur niveau de connaissance et compétence en lien avec les directives fédérales.

Ces formations permettent d'être déclarées comme entraîneur « actif » auprès de la F.F.T.A avec tout ce que cela implique : accès terrain lors des compétitions, labellisation, subventions ...

A) Modalités

Plusieurs possibilités :

- les stages sportifs (C.D ou Comité Régional) : les entraîneurs dont les clubs prennent part aux stages sur l'ensemble de la saison et qui accompagneront leurs archers lors des stages valideront automatiquement leur formation continue
- Les formations continues proposées par le Comité Régional (spécifique, module Poussin...)
- Suivi club : en fixant un rdv avec un cadre de l'E.T.R pour un suivi lors d'une séance d'entraînement.

B) Le prix de cette formation

Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Dans le cas d'une participation à une session de formation continue le tarif dépend de la thématique

Dans le cas d'un suivi club : 75€ + frais de déplacement du cadre

C) Les entraîneurs devant effectuer une formation continue en 2018

Nom & Prénom	Nom Structure
ALLEGRINI ELISABETH	CIE DES ARCHERS DU PARC
BODARD PHILIPPE	CIE D'ARC PELISSANNE
BONANSEA MICHEL	1ERE CIE D'ARC MARSEILLE
BUNEL JEAN-MARIE	ARC CLUB SANARY
COCHET LUC	ARCHERS ST SIFFREIN
DURAND EMMANUEL	ARCHERS DE BOLLENE
EDOUARD DAVID	LES ARCHERS DES SIX LANCES
FARJANEL DOMINIQUE	CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU
FAVIER ROBERT	LES ARCHERS DES TROIS LUCS
FIALON SANDRINE	FA NICE
GIRAUDO CAROLINE	CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU
GISBERT BRUNO	COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE
ICARD DANIEL	MON'ARC CLUB DE MONTEUX
JANES PATRICK	1ERE CTA DE CARNOUX
LLORENS PHILIPPE	LES ARCHERS DE CHATEAU-RENARD
MARTIN NOEL	1ERE CTA LA CIOTAT
NARI GERARD	ARCHERS ST SIFFREIN
SIMONDI MARC	ARCHERS DU ROY RENE

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

C.Q.P. « Animateur tir à l'arc »

Le titulaire du CQP (contrat de Qualification Professionnelle) pourra travailler jusqu'à 500 heures dans deux secteurs d'activités et pendant des périodes précises (du début des vacances de printemps à la fin des vacances d'été) : dans le **secteur socio-éducatif** (ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Éducatif des Mineurs) et les **structures de tourisme** (camping, station de montagne, station balnéaire, etc. pendant les vacances)

L'encadrement des séances d'animation Tir à l'Arc dans les accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM) a changé.

A ce jour, peuvent encadrer dans ces centres de vacances **contre rémunéré** **développement** :

- Les titulaires d'un Brevet ou d'un Diplôme d'Etat Tir à l'Arc
- Les titulaires du CQP Animateur Tir à l'Arc (dans la limite d'heures)
- Les fonctionnaires exerçant dans le cadre des missions de leurs fonctions.

A) Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Populaire ou 1) ou de l'AFPS
- Etre dans sa 18^{ème} année

B) Modalités

Pour obtenir ce CQP, nous proposons une formation de 120 heures (dont 80h en centre et 40h en situation professionnelle) pour les personnes n'ayant pas de formation initiale (non pratiquant **ET** sans expérience d'encadrement). La formation est organisée en centre de formation pour 80 heures sous forme de deux semaines de formation et un stage en situation professionnelle de 40 heures sera exigé pour se présenter à l'examen.

Un allègement de formation est prévu pour les personnes ayant déjà un diplôme de niveau IV dans le champ du sport, une licence de performance, un diplôme fédéral ou une expérience professionnelle validée par une carte professionnelle. Mais dans tous les cas, l'examen final reste obligatoire.

Contenu de formation (4 blocs de compétences)

- Bloc 1 : Accueil des publics avant, pendant et après la séance
- Bloc 2 : Encadrement de séance d'animation Tir à l'Arc
- Bloc 3 : Développement de projet Tir à l'Arc au sein de la structure
- Bloc 4 : Assurer une pratique sécurisée

Formation allégée de 40h (dans le cas de l'allègement)

Formation de 80h (Si vous ne bénéficiez pas de l'allègement, vous devez suivre 2 semaines de formation)

C) Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **620 € pour 1 semaine, 1120€ pour 2 semaines**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Cette formation étant coûteuse et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats et sera limitée à 30 places.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

C.Q.P. « Technicien Sportif »

Le titulaire du CQP Technicien Sportif de tir à l'arc a pour vocation d'encadrer et entrainer en autonomie des séances collectives et individuelles de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants.

Le titulaire du CQP Technicien Sportif exerce son activité en toute autonomie, toute l'année, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 360 heures maximum à l'année et auprès d'archers compétiteurs

B) Accès à la formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être diplômé Entraîneur 1
- Avoir un niveau minimum de performance en tir olympique

	Arc Classique	Arcs Compétitifs
Hommes	520	600
Femmes	500	600

B) Modalités

La formation est composée de 4 modules de 40 heures

- **Module 1** : mis en œuvre au sein du comité départemental entre septembre et décembre (les titulaires du diplôme E2 en sont dispensés)
- **Module 2 et 4** : mis en œuvre au niveau national entre janvier et juin (CTSARC de Chennevières sur Marne)
- **Module 3** : Immersion dans une structure nationale (Pôle Espoirs ou Pôle France)

C) Coûts et financement

Cette formation professionnelle reconnue RNCP, peut être financée de différentes manières :

- En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCA auquel cotise votre employeur
- En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.
- Pour tout autre cas, vous pouvez contacter le département formation de la FFTA.
- **Vous êtes salarié** (4 semaines de formation) : 1464€
- **Vous êtes demandeur d'emploi** (3 semaines de formation) : 1098€

Cette formation étant coûteuse et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats et sera limité à 30 places.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Journées à Thème et modules complémentaires

Le Comité Régional et les Comités Départementaux souhaitent proposer des journées de formation sur des thèmes prédéfinis répondants aux problématiques actuelles que les archers, entraîneurs, dirigeants peuvent rencontrer dans la pratique de leur passion.

Selon le thème envisagé et la formule ces formations seront organisées par les C.D et/ou le comité régional PACA. Aussi nous nous invitons à vous rapprocher de l'organisme porteur de la formation qui vous intéresse.

A l'édition de ce guide, la liste des formations envisagées n'est pas arrêtée si vous avez des suggestions et ou demande n'hésitez pas à les soumettre à la commission formation.

A) MODULE COMPLEMENTAIRE POUSSIN 7-10 ans

Formation complémentaire à l'attention des diplômés (E.1 et E.2),

Formation d'une journée dimanche 30 septembre 2018 (date limite d'inscription 1^{er} septembre)

La matinée sera consacrée à la Théorie et l'après-midi à la pratique, les candidats devront donc venir accompagnés avec 2-3 jeunes archers qu'ils entraînent.

Prix de cette formation : 10€, restauration à la charge du stagiaire

B) Journées à Thème

Certains Comités Départementaux proposent des formations d'archers, notamment sur le réglage du matériel. Ces formations sont ouvertes à tous les licenciés de la région, leur organisation est définie par chaque CD aussi nous vous invitons à vous rapprocher d'eux pour en connaître les modalités.

Comité Départemental	Site web
04 Alpes de Haute Provence	http://www.cd-04.org
05 Hautes Alpes	
06 Alpes Maritimes	http://cdarc06.fr
13 Bouches du Rhône	http://www.arc-cd13.fr
83 Var	http://www.cdarc83.com
84 Vaucluse	http://www.tirarcvaucluse.com

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

FORMATION ARBITRE

Etre arbitre, c'est une vocation. Cette fonction inspire le respect. Sans arbitre, il ne peut y avoir de compétitions ...

Les arbitres acceptent :

- De recevoir une formation spécifique comprenant l'étude des règlements
- De passer un examen écrit
- De maintenir leurs connaissances à jour
- De consacrer de nombreux week-end dans l'année pour assurer leur charge

Afin de répondre aux besoins en matière d'arbitrage, la filière de formation d'arbitre est structurée de la manière suivante :

- Arbitre Jeune (à partir de 14 ans avec 2 ans de licence)
- Arbitre Fédéral
- Arbitre Formateur
- Arbitre International



Les Ligues désignent les **Président de Commission Régionale des Arbitres** (PCRA ou Arbitre de Ligue) qui coordonnent les activités des arbitres au plan régional en relation avec la CNA.

Si vous êtes intéressés par la fonction d'arbitre, n'hésitez pas à le contacter.

A) Conditions d'accès :

- Arbitre Jeune : à partir de 14 ans
- Arbitre fédéral : avoir atteint la majorité le jour de l'examen et être âgé de moins de 65 ans le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre.
- Le candidat doit avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des cinq dernières années
- inscription : faire acte de candidature au P.C.R.A par l'intermédiaire du président de club

B) Modalités :

La formation comprend l'étude des règlements et se fait à la fois en stages théoriques (journées de formation) et en stage pratique lors de mise en situation et sur des compétitions officielles de la région.

- Inscription : faire acte de candidature au P.C.R.A par l'intermédiaire du président de club.

C) Le prix de cette formation :

Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ORGANISATION DES FORMATIONS

A) Assistant Entraîneur

Date limite d'inscription : 1 janvier 2018

- 3 journées de formation :

Journée 1	Journée 2	Journée 3
13 janvier	14 janvier	11 mars
au sein des clubs de la région (lieu à définir selon le club des candidats)		

- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes

B) Entraîneur 1

Date limite d'inscription : 1 janvier 2018

- 3 weekends de formation :

Journée : préformation	WE 1 : La Posture	WE 2 : Les Placements	WE 3 : Le Mouvement	accompagnement
11 mars	24-25 mars	14-15 avril	22-23 septembre	stages départementaux
au sein des clubs de la région (lieu à définir selon le club des candidats)				

- Examen : mars 2019 pour permettre au candidat de dérouler et mettre en pratique sa formation.
- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes

C) Entraîneur 2

Formation théorique	Formation théorique	Pratique en stage	Pratique à l'entraînement	Pratique en compétition
A définir	A définir	Participation au PPR	rdv à convenir	Selon calendrier (T.R.J / D.R)
Au sein d'un club	Au sein d'un club		Entraînement pôle espoir Boulouris	

- Lieu : au sein des clubs de la région, au CREPS de Boulouris, sur une compétition régionale
- Date limite d'inscription : 1^{er} janvier 2018
- Examen : sur le championnat régional PACA fita
- Prévoir : matériel pédagogique, tenue de port

D) Inscriptions :

Via votre l'espace licencié sur le site de la ffa

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

RENSEIGNEMENTS

- **Responsable de la Commission Formation :**

Elisabeth ALLEGRINI

E-mail : elisabeth.allegrini@wanadoo.fr

- **Commission Arbitres, P.C.R.A :**

Michel ALLEGRE

E-mail : pcra.paca@gmail.com

- **CTR :**

Julien ALSBERGHE

E-mail : jalsberghe@icloud.com

- **Autres :**

Sites Internet :

Site de la Fédération : www.ffta.fr rubrique Formation – Guide des Formations - Inscriptions

Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afla.fr



FACE AU DOPAGE, LE MEILLEUR CONTRÔLE
C'EST VOUS.



informez-vous sur www.sports.gouv.fr

ÉCOUTE DOPAGE
N° Vert 0 800 15 2000

Du lundi au vendredi de 10h à 20h.
APPEL GRATUIT ET ANONYME DEPUIS UN POSTE FIXE

QR code



Accédez directement
au site depuis votre
téléphone mobile en
flashant ce QR code.

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

LABELISATION

Les clubs proposent au quotidien des services de qualité à leurs adhérents : l'accueil, l'apprentissage, l'entraînement, le tout en fonction des équipements dont ils disposent. Ce sont tous ces domaines que la Fédération veut reconnaître.



Trois Niveaux

Ils s'articulent autour des trois fiches du guide d'aide à la structuration :

- La Vie Associative : Organisation du club, sa vie interne et externe.
- Les Activités Sportives : Les services proposés aux adhérents (apprentissage, entraînement, encadrement), le projet sportif en individuel et par équipe.
- Les Equipements : la Salle, le Terrain et le Parcours.

Les items constituant les fiches attribuent des points. Pour accéder à un label, il faut obtenir le seuil minimal lui correspondant. La durée de validité est de deux saisons sportives.

PROCEDURES ET OUTILS

Les clubs

Toutes les démarches sont informatisées. Aucun document, aucun dossier papier n'est à fournir. L'outil **Label FFTA** est dorénavant disponible sur l'extranet fédéral dans la rubrique « Labellisation » → « Logiciel Label FFTA ». Pour toute question sur son installation ou sur son utilisation, merci de contacter les référents label. Sinon, il ne reste plus qu'à remplir le dossier et les coordonnées de la mairie. On connaît à tout moment le nombre de points obtenus et l'obtention d'un niveau. Une fois le dossier prêt, on doit l'envoyer au référent Ligue en cliquant simplement sur le bouton « Envoi du dossier au référent »

Pour informations, les référents Ligues sont :

Responsable Provence Alpes Côte d'Azur : Bruno DEMAY cgie84@wanadoo.fr

Les S.L.C

Elles sont chargées de la vérification des données avant de transmettre leur avis via l'extranet au siège fédéral.

La Fédération

Son rôle consistera à une validation au travers d'un bureau fédéral pour officialiser administrativement les labels. Il s'agit d'un acte important vis-à-vis des clubs mais aussi des structures externes.

Calendrier

Les demandes de labels s'effectueront en novembre et décembre pour une attribution en avril. Ainsi chaque structure aura tout loisir de préparer ses documents de communication avant la saison suivante.

CE QU'APPORTE UN LABEL F.F.T.A À UN CLUB :

- Un affichage sur les lieux de pratique du club
- Les dirigeants utilisent l'image du label fédéral sur leur entête de courrier
- Une communication fédérale est adressée aux partenaires privilégiés que sont la municipalité, les conseils régionaux et généraux et les services déconcentrés du Ministère des Sports
- Le club labellisé est valorisé sur le site internet www.fft.fr
- les clubs labellisés participent aux opérations de promotion et de développement du tir à l'arc organisées par la FFTA au plan national ou local
- Les clubs labellisés sont destinataires de documents techniques et promotionnels à titre gracieux



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Les Clubs labélisé en P.A.C.A

CHRONOLOGIE	ETAPES
Mi-octobre / Mi-décembre	Saisie club
Mi-octobre / Fin février	Vérification référent régional
Mars / Avril	Validation FFTA
Mai	Signalétique envoyée au Président de Ligue

LOCALITE	LABEL	FIN LABEL
CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Or	31/08/2019
AIX EN PROVENCE	Or	31/08/2019
MARSEILLE	Or	31/08/2019
MARSEILLE	Or	31/08/2019
MARSEILLE	Or	31/08/2019
LES PENNES MIRABEAU	Or	31/08/2018
PIOLENC	Or	31/08/2019
VEDENE	Or	31/08/2018
ANTIBES	Or	31/08/2018
CANNES	Or	31/08/2018
NICE	Or	31/08/2018
MOUANS SARTOUX	Or	31/08/2019
LA GARDE	Or	31/08/2018
LA GARDE	Or	31/08/2019
MARIGNANE	Argent	31/08/2019
BOLLENE	Argent	31/08/2018
L'ISLE SUR LA SORGUE	Argent	31/08/2018
CARPENTRAS	Argent	31/08/2018
ST MAXIMIN LA STE BAUME	Argent	31/08/2019
GONFARON	Argent	31/08/2018
VOLX	Bronze	31/08/2018
EMBRUN	Bronze	31/08/2018
SALON DE PROVENCE	Bronze	31/08/2018
ST MARTIN DE CRAU	Bronze	31/08/2019
PELISSANNE	Bronze	31/08/2019
FOS SUR MER	Bronze	31/08/2019
GEMENOS	Bronze	31/08/2019
CHATEAU-RENARD	Bronze	31/08/2018
CAVAILLON	Bronze	31/08/2019
MORIERES Les AVIGNON	Bronze	31/08/2019
PERTUIS	Bronze	31/08/2019
ROBION	Bronze	31/08/2019
MONTEUX	Bronze	31/08/2019
SAINT RAPHAEL	Bronze	31/08/2018
SANARY SUR MER	Bronze	31/08/2019
OLLIOULES	Bronze	31/08/2019
LE MUY	Bronze	31/08/2018
CARCES	Bronze	31/08/2019

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ÉCOLE du TIR à l'ARC FRANÇAIS (E.T.A.F.)



Créée dans l'objectif affiché par la Fédération Française de Tir à l'Arc de former des jeunes archers compétitifs vers le plus haut niveau international, l'École du Tir à l'Arc Français repose sur la reconnaissance de clubs formateurs, à la base du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement performantes, trois critères ont été établis :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison.
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 530 points de moyenne chez les garçons et 510 chez les filles
- La durée de fréquentation du club : 3 années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial).

L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement.

Accompagnement Fédéral des Clubs labellisés ETAF

- Les clubs labellisés ETAF bénéficient d'un accompagnement fédéral sous plusieurs formes
- Suivi régulier par le cadre technique régional
- Dotation de matériel des partenaires SF Archery et Easton
- Aide pour l'envoi des meilleurs archers des clubs aux Tournoi Nationaux Jeunes
- Dotation d'un kit de communication.

Devenez un club de l'ETAF

Le Projet de Performance Régional (P.P.R) a été proposé dans ce sens et s'appuie sur les clubs de la région mettant en œuvre un projet sportif fort. Si vous êtes intéressé par ce projet ou pour de plus amples informations, contactez le Conseiller Technique Régional : Julien ALSBERGHE – jalsberghe@icloud.com

Classement national des clubs formateurs de la région

Place	Localité	Nb archers ETAF	Label	Moyenne	Place 2016
2	NICE	11	2018-19	621	1
28	MOUANS SARTOUX	4		603	21
37	LA GARDE	4		548	28
59	MARIGNANE	3		553	69
63	LES PENNES MIRABEAU	2		551	NC
71	MARSEILLE PHOCEENS	2		539	NC
72	VEDENE	2		529	47
85	MARSEILLE 1ERE	1		490	NC